

# Chiens de la SPA de Tarbes morts pendant leur transport : peines d'amendes avec sursis requises

En fin de compte, seuls le dirigeant de la SACPA (groupe SACPA-Chenil service, à Pindères, dans le Lot-et-Garonne) et le chauffeur du camion dans lequel 24 chiens avaient trouvé la mort en avril dernier, ont comparu devant la chambre détachée du tribunal de grande instance, à Marmande.

A l'issue de l'audience, le président a prononcé une mise en délibéré du jugement au 7 novembre.

Le procureur a requis une amende de 7.500 € (dont la moitié assortie d'un sursis) à l'encontre de la SACPA, et une autre de 3.000 € (dont 2.000 € avec sursis) à l'encontre de l'autre prévenu.

Pour au moins deux des trois associations de protection des animaux qui s'étaient constituées parties civiles (ANTAC-Europe, Animal Cross et SPA-Paris), si ces réquisitions sont conformes aux poursuites engagées par le parquet d'Agen (avoir «procédé dans un but lucratif, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, au transport d'animaux vivants, en l'espèce 38 chiens remis par la SPA de Tarbes, et ce sans agrément ni autorisation»), elles ne répondent pas à leurs aspirations judiciaires.

En effet, les juges n'avaient à examiner qu'une infraction à la non conformité du véhicule utilisé, quand les avocats d'ANTAC-Europe (Lot-et-Garonne) et d'Animal Cross (Pyrénées-Atlantiques) ont émis le souhait d'une requalification des poursuites en "actes de cruauté", arguant de la présence de représentants de la DDSPP et de la SPA à l'embarquement des animaux, à Tarbes.

Le 23 avril 2014, à la demande de la SPA de Paris, 38 chiens avaient été embarqués depuis la SPA de Tarbes dans un camion de déménagement de location (non aménagé pour le transport d'animaux vivants), pour être convoyés vers la région parisienne. Lors d'une pause, au bout de 3 heures de route, le chauffeur n'avait pu que constater le décès de 24 des 38 chiens.

<https://www.ladepeche.fr/article/2016/10/05/2433207-chiens-spa-tarbes-morts-pendant-transport-peines-amendes-sursis-requises.html>